

BAKTOL 150

Bisulfite de potassium
ANTISEPTIQUE - ANTIOXYDANT - ANTIOXYDASE

CARACTERISTIQUES

- Solution contenant 150 g/L de SO₂ sous la forme de bisulfite de potassium de formule K H SO₃.
- **BAKTOL 150** présente l'odeur caractéristique du SO₂ et, bien que cette odeur soit faible, il est préférable de ne pas la respirer.
- **BAKTOL 150** possède toutes les propriétés du SO₂ (voir fiche **BAKTOL P**). La solution est **prête à l'emploi**. Il suffit de mesurer un volume.
- **BAKTOL 150** est tamponné de façon à réduire les pertes de SO₂ dans l'atmosphère, à rendre sa manipulation plus facile et à améliorer sa conservation pendant longtemps, même dans un bidon entamé.

Correspondances :

Dose de SO₂ apportée par 1 cL (10 mL) de solution **BAKTOL 150** : 1,5 g

Dose de solution nécessaire pour apporter 1 g de SO₂ : 0,66 cL.

DOSES D'EMPLOI

- ◆ Les doses sont extrêmement variables suivant les circonstances et les périodes d'utilisation. Il est préférable de **se référer aux conseils de l'oenologue**.

MODE D'EMPLOI

- ◆ Mesurer la quantité nécessaire dans une éprouvette graduée ou tout autre récipient gradué.
- ◆ Introduire dans la masse à traiter et homogénéiser.
- ◆ Au contact des matières colorantes, le SO₂ les décolore instantanément. Cette décoloration est réversible. Dès que le SO₂ libre est disparu, la totalité de la matière colorante revient.



CONDITIONNEMENT

- ◆ Flacons 1 L.
- ◆ Bidons 5 L.
- ◆ Bidons 10 L.

CONSERVATION

- ◆ Emballage plein, non ouvert en parfait état, à l'abri de la lumière dans un endroit sec et exempt d'odeur, à une température comprise entre 15 et 20°C.
- ◆ Emballage ouvert : à utiliser rapidement.

CONDITIONS DE SECURITE

- ◆ **BAKTOL** est un produit classé **Irritation oculaire (catégorie 2)** et **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (catégorie 3)** :

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

P305+351+338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P304+340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Les informations figurant ci-dessus correspondent à l'état actuel de nos connaissances.

Elles sont données sans engagement ou garantie dans la mesure où les conditions d'utilisation sont hors de notre contrôle. Elles ne dégagent pas l'utilisateur du respect de la législation et des données de sécurité en vigueur.

Ce document est la propriété de SOFRALAB et ne peut être modifié sans son accord.